



Élections CCMA 2018

Un syndicat indépendant qui demande:

- ⇒ Transparence, équité, respect des droits des enseignants
- ⇒ Amélioration des conditions de travail et des salaires

Le SYNEP CFE-CGC a 2 objectifs:

➔ Assainir une académie sinistrée

Défaut de transparence, règles non respectées, notamment celles qui régissent les mutations et garantissent notre statut d'agents publics

Administration cédant trop facilement aux pressions des chefs d'établissement, aux dépens des droits des enseignants

Culture de l'abus de pouvoir

➔ Améliorer nos conditions de travail et notre carrière

Lutter contre les dérives commerciales, le remplissage abusif des classes...

Veiller à l'équité devant le droit à la formation, notamment pour devenir formateur...

Combattre l'infantilisation et l'exploitation des enseignants...

Améliorer nos salaires, défendre nos retraites...

**Rejoignez le SYNEP CFE-CGC,
pour un syndicalisme objectif et actif**

Syndicat National de l'Enseignement Privé CFE-CGC
63, rue du Rocher 75008 Paris

Tél.: 01 55 30 13 19 synep@synep.org www.synep.org

Représentant académique: Jean-Pierre Capelle - 06.08.70.67.48 - capelle_jp@yahoo.fr

Force de propositions, le SYNEP CFE-CGC demande :



➔ **Une revalorisation conséquente des salaires**, y compris pour les délégués auxiliaires, à la hauteur de nos qualifications. Il est anormal de devoir faire des HS pour vivre décemment avec Bac + 5 et au-delà

➔ **L'alignement de nos retraites sur celles du public** et la prise en compte des années d'études nécessaires au recrutement

➔ **La création de l'agrégation externe privée** (comme le CAFEP)

➔ **La transparence en matière de mutations** : le rectorat ne produit aucun bilan officiel au terme du mouvement de l'emploi, ce qui permet d'occulter de trop nombreuses irrégularités. Impossible de muter sereinement dans cette Académie !

➔ **Le respect par notre recteur des règles qui régissent le mouvement de l'emploi**, notamment le Code de l'Education, le décret et la circulaire de 2005 qui lui demandent de vérifier la légalité des rejets de candidatures prioritaires. Nos courriers informant l'administration d'une erreur ou irrégularité ne sont pas lus ou pris en compte, alors qu'ils pourraient éviter que des enseignants soient lésés dans leurs droits et saisissent le TA pour demander un dédommagement sur les deniers publics!

➔ **L'élaboration d'une jurisprudence favorable aux maîtres** : le SYNEP CFE-CGC est le seul syndicat de l'Académie à accompagner régulièrement des enseignants devant le Tribunal Administratif (TA)

➔ **Des réformes avec des moyens à la hauteur de leurs ambitions** : dédoublement systématique des classes pour que les enseignants puissent former les élèves ; emplois du temps décents, respectueux des biorythmes des élèves

➔ **Le respect d'une certaine éthique par les chefs d'établissement** : trop de dérives commerciales sont constatées (classes surchargées, 100% de réussite au Bac avec, en amont, des méthodes peu catholiques...) ; la mission éducative de nos établissements semble parfois passer au second plan et le contrat d'association avec l'Etat, trop souvent oublié.

Trop de chefs d'établissement veulent « le beurre et l'argent du beurre » (bénéficier massivement de l'argent public et ne respecter aucune règle). Les instances représentatives du personnel sont trop souvent méprisées, quand elles ne sont pas noyautées.

Votez SYNEP CFE-CGC !